



**RAPPORT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2021**

# INTRODUCTION

- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) introduit en 2016 reste un préalable obligatoire au vote du budget primitif et doit toujours avoir lieu dans les deux mois qui précèdent son adoption.**
- **Son objectif reste d'exposer les contraintes externes qui pèsent sur la situation financière de la collectivité et d'exposer les orientations budgétaires en terme de fonctionnement, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.**
- **Il doit contenir des éléments d'information sur la structure de la dette, sur le personnel, les engagements pluriannuels et la structure des dépenses envisagées.**
- **Il fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.**

# INTRODUCTION

- **Le budget primitif 2021 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 14 avril 2021.**
- **A cette date, le Comptable Public aura sûrement pu établir le compte de gestion 2020. L'objectif est de soumettre le budget primitif au conseil après vote du compte administratif 2020 afin de reprendre le résultat. Le BP 2020 avait été voté en décembre 2019 sans la reprise du résultat puisque l'exercice n'était pas terminé.**
- **Vu le contexte sanitaire actuel, il est difficile de prévoir certaines recettes et dépenses étant donné que certains services ont restreint ou supprimé leurs activités (spectacles du centre culturel, manifestations, fêtes...)**

# INTRODUCTION

► Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2020 est pour l'heure constitué ainsi:

➤ Excédent de fonctionnement :	2 450 247,34 €
➤ Déficit d'investissement :	870 047,44 €
<i>Soit un excédent de :</i>	<i>1 580 199,99 €</i>

➤ Reste à réaliser en investissement:

❖ Dépenses :	1 616 244,87 €
❖ Recettes :	903 965,28 €

*Soit un déficit de :* *712 279,59 €*

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 867 920,31 € sera prioritairement affecté au financement de la section d'investissement.

## LA CONJONCTURE NATIONALE

### ➤ Taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)

Il correspond à l'ensemble de la richesse de la Nation, il représente l'agrégat des recettes de l'ensemble des acteurs économiques

- - 11,5 % en 2020, contre 1,5 % en 2019, 1,8 % en 2018, 2,3 % en 2017
- + 5% en 2021

### ➤ Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)

- 0,5 % en 2020, contre 1,1 % en 2019, 1,8 % en 2018, 1,0 % en 2017
- 1,0 % en 2021

### ➤ Valorisation des valeurs locative en 2021 : + 0,2 %

### ➤ Déficit public :

- - 11,3 % du PIB en 2020 sous l'effet de la COVID 19
- - 8,5 % du PIB en 2021

# LA CONJONCTURE NATIONALE

Comme le montre l'ensemble de ses indicateurs, la conjoncture économique de la France est fortement dégradé.

Ainsi, la situation de l'Etat va se répercuter sur les collectivités locales, avec sans doute moins de soutien en matière de dotations de l'Etat.

Cette conjoncture nous oblige, à prendre plusieurs orientations :

**1) pour maintenir notre capacité d'investissement, il est impératif de réduire les frais de fonctionnement.**

**Ainsi, un effort sera demandé pour réduire les charges générales et les frais de personnel.**

**2) les investissements auront prioritairement pour objectif d'améliorer l'attractivité de la Ville.**

# Loi de Finances 2021

- **Réforme du F.C.T.V.A (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (art.251))**
  
- ▶ Rappel des dépenses prises en compte (hors exceptions):
  - Dépenses d'investissement : comptes 202, 205, 21 et 23
  - Dépenses de fonctionnement spécifiques: entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux,
  - Procédure déclarative. Calcul : 16,404 % sur le TTC sur les dépenses de l'exercice N-1
  
- ▶ Estimation pour 2021 :
  - nature 10222 (investissement) : 450 000 €
  - nature 744 (fonctionnement) : 10 000 €
  
- ▶ A compter du 2021 : traitement automatisé portant sur des comptes précisément identifiés (liste fixée par l'arrêté du 30 décembre 2020 (J.O. du 31/12/2020) à partir du compte de gestion du trésorier. Nouveaux comptes pris en considération : 2031 (Frais études), 238 (avances), prestations de solutions informatiques en nuage (Cloud)...
  
- ▶ L'élargissement de la base permettra à la ville d'augmenter ses recettes. Ainsi la ville doit continuer d'investir afin de pouvoir bénéficier de ce remboursement.

## Loi de Finances 2021

### ➤ **Suppression des taxes funéraires (art.121)**

- Pour Bolbec, cela représente un montant total de 7 500 € pour 2020

(Taxe d'inhumation caveau ou dépôt d'urne : 108,70 €)

- Pas de compensation de l'Etat

# Loi de Finances 2021

- **Centralisation de la taxe sur les consommations finales d'électricité (art.54)**  
2 objectifs apparaissent :
  - ▶ **Simplifier la gestion de la TCFE** : Cet article prévoit de centraliser la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la direction générale des finances publiques (DGFIP) afin de simplifier les factures d'électricité, les déclarations des fournisseurs d'électricité et de mettre fin aux services locaux de gestion et de contrôle.
  - ▶ **Harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national** : Cet article retire le caractère local de la taxation avec une harmonisation des tarifs des TCCFE (communes) et TDCFE (département). Le produit perçu par l'Etat sera reversé par quote-part aux collectivités bénéficiaires.
  - ▶ Coefficient minimal applicable de droit : 4 en 2021 ; 6 en 2022 (Autres coefficients possibles en 2022 : 8 ; 8,5)
  - ▶ Pour BOLBEC, coefficient de 6 depuis plusieurs années  
Recettes 2020 au 7351 : 143 312 €

# Loi de Finances 2021

## ➤ **Suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale**

En 2020 : 80 % des foyers sont exonérés de la TH (revenus modestes)

Rappel : Impact sur les contribuables non bénéficiaires de dégrèvement

- En 2021 : baisse de **30 %** de la TH sur la résidence principale
  - En 2022 : baisse de **65 %** de la TH sur la résidence principale
- Avec un taux gelé au niveau de 2019 (Bolbec : 15,50 %)

## ➤ **A compter de 2023 :**

- Vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) :  
13 résidences secondaires sur Bolbec
- **Suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur la Résidence Principale**

# Loi de Finances 2021

## ➤ **Compensation des pertes de taxe d'habitation (TH)**

En 2021, la réforme aura pour effet pour les communes, de substituer à la TH, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale.

Montant abondé par l'Etat en complément du coefficient correcteur

Ecart de compensation : produit TH – produit TFPB :

- Positif en cas de sous-compensation : coefficient supérieur à 1
- Négatif en case de surcompensation : coefficient inférieur à 1  
(sauf si différence est inférieur à 10 000 €)

## ➤ **Hypothèse pour Bolbec :**

Le produit FB réintégré serait plus important que la TH perdue. Donc le produit FB communal devrait être écrêté via un coefficient correcteur venant minorer le produit FB.

# Le plan de relance et les collectivités territoriales

- **Ecologie** (*enveloppe de 6 586 M€ pour 2021*) :

**Relance de la construction durable** : Rénovation énergétique des bâtiments publics et des équipements sportifs, construction et rénovation de logements sociaux, structuration des filières locales et projets alimentaires, alimentation dans les cantines scolaires, modernisation des centres de tri, développement des mobilités du quotidien, adaptation des forêts au changement climatique, protection du littoral, jardins partagés...

# Le plan de relance et les collectivités territoriales

- ▶ - **Compétitivité** (*enveloppe de 3 996 M€ pour 2021*): Mise à niveau numérique, France Très Haut Débit, Conseillers numériques France Service, soutien à l'économie de proximité et à la numérisation des commerces...
- ▶ - **Cohésion territoriale** (*enveloppe de 11 410 M€ pour 2021*): Restructuration des locaux en centre-ville, recyclage des friches, bibliothèques, monuments historiques, quartiers culturels créatifs, service civique, télémédecine...

# Le plan de relance et les collectivités territoriales

- ▶ La ville de Bolbec a été retenue dans le cadre du dispositif « *Petites villes de demain* »
- ▶ Lancé le 1er octobre dernier, *Petites villes de demain* permet aux villes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation.
- ▶ *Petites villes de demain* vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.
- ▶ *Petites villes de demain* est un programme de cohésion territoriale déployé sur l'ensemble du territorial national mais décliné dans chaque région en fonction des dispositifs existants et des stratégies territoriales locales. En Normandie, les communes bénéficiaires ont été sélectionnées à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, lancé en partenariat avec la Région Normandie et les Départements normands.
- ▶ <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

# LES ORIENTATIONS 2021

## LES DOTATIONS DE L'ETAT:

- Il est trop tôt pour que nous en ayons connaissance. Cependant, les éléments dont nous disposons nous amène à faire de prudentes estimations.
- En 2021, la Dotation Forfaitaire pourrait s'élever à 975 807 € soit une baisse de 66 841 € par rapport à 2020 : les gains liés à la progression de la population (+18 711 €) sont obérés par l'écêtement simulé (-85 552 €)
- En revanche, notre DSU avec un montant estimé de 853 184 € devrait progresser de 36 035 €.
- La DGF (DF+DSU) devrait donc passer à 1 858 991 €

## LES ORIENTATIONS 2021

Enfin, les compensations fiscales devraient se décomposer ainsi :

	2019	2020	2021 (estimé)
<b>74835 - Compensation des exonérations de TH</b>	<b>230 560 €</b>	<b>243 557 €</b>	<b>0 €</b>
<b>74834 - Compensations FB (personnes conditions modestes)</b>	<b>2 939 €</b>	<b>3 036 €</b>	<b>3 148 €</b>
<b>74834 - Compensations FB (exonérations longue durée)</b>	<b>9 173 €</b>	<b>9 356 €</b>	<b>9 464 €</b>
<b>74834- Foncier non bâti</b>	<b>4 654 €</b>	<b>4 636 €</b>	<b>4 619 €</b>

## LES ORIENTATIONS 2021

	2019	2020	2021 (estimé)
<b>748313 – DCRTP</b> : Dotation Compensation Réforme Taxe professionnelle	90 618 €	85 500 €	85 590 €
<b>74832 – FDPTP</b> : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	101 257 €	103 736 €	103 736 €
<b>73221 – FNGIR</b> : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	191 068 €	191 214 €	191 214 €

# LES ORIENTATIONS 2021

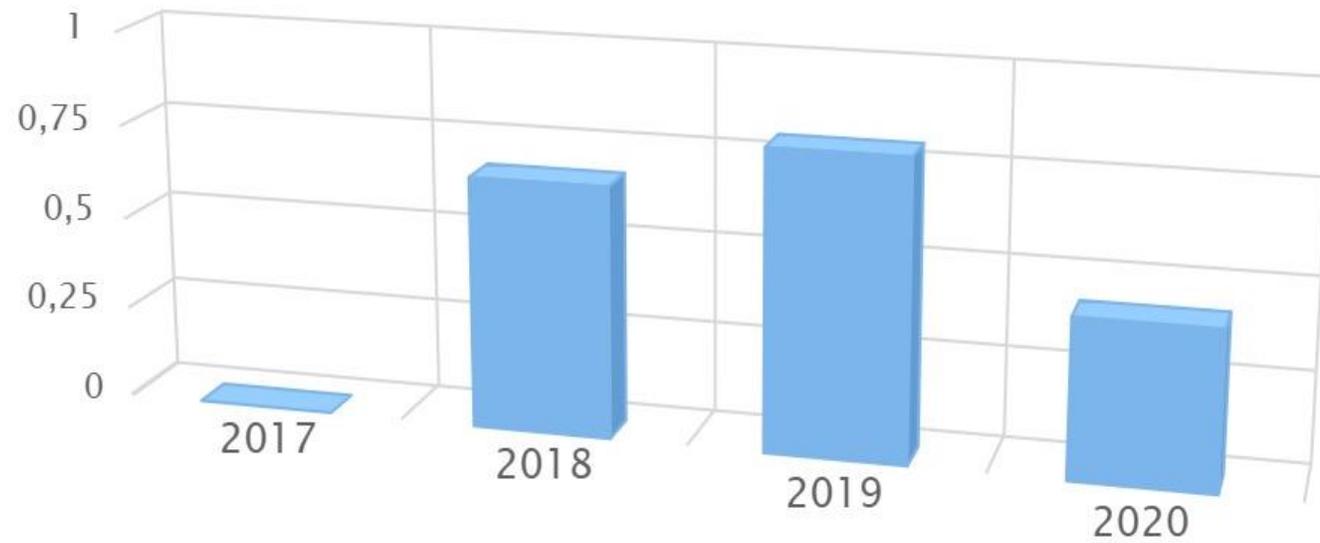
## LA FISCALITE:

- ▶ Le projet de budget **2021** est bâti avec notre volonté d'une baisse de **0,77 point (- 1,3 %)** sur le **taux du foncier bâti** soit 80 763 € de recettes en moins.
- ▶ Les bases de foncier sont estimées à 10 488 678 €
- ▶ Réintégration du taux du Foncier Bâti départemental dans le taux Foncier Bâti Ville à compter de 2021 :

	Taux communal TFB 2021	=	Taux communal TFB 2020	+	Taux départemental TFB 2020	Produits (- minoration)
Maintien des taux	59,18 %	=	33,82 %	+	25,36 %	5 885 967 €
Baisse des taux	<b>58,41 %</b>	=	<b>33,05 %</b>	+	25,36 %	5 805 204 €

# LES ORIENTATIONS 2021

## Evolution des bases de foncier bâti



# LES ORIENTATIONS 2021

## LA DETTE

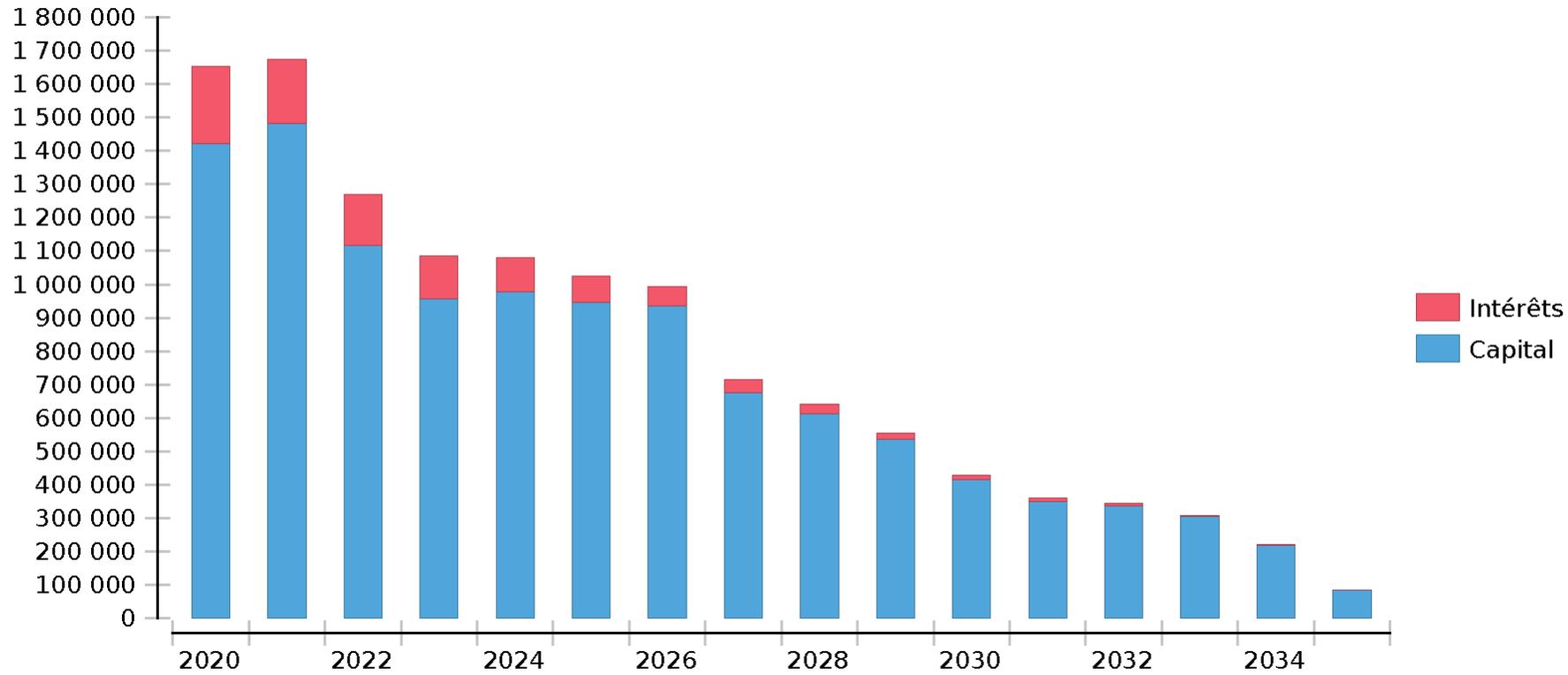
### La dette communale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

❖ Encours :	10 705 318,81 €	(10 185 119 € en 2020)
❖ Nombre d'emprunts :	24	( 25 )
❖ Taux moyen annuel :	2,02%	(2,45 % en 2020)
❖ Durée de vie résiduelle :	9 ans et 10 mois	(9 ans et 3 mois)
❖ Durée de vie moyenne :	5 ans et 1 mois	(4 ans et 10 mois)
❖ Ratio de désendettement :	3 ans et 10 mois	(3 ans et 6 mois)
❖ Annuité en €/habitant :	149 €	(147 en 2020)
❖ Encours en €/habitant :	771 €	(737 en 2020)
❖ Encours/Recettes réelles de fonctionnement (estimées) :	66,09 %	(53,87% en 2020)

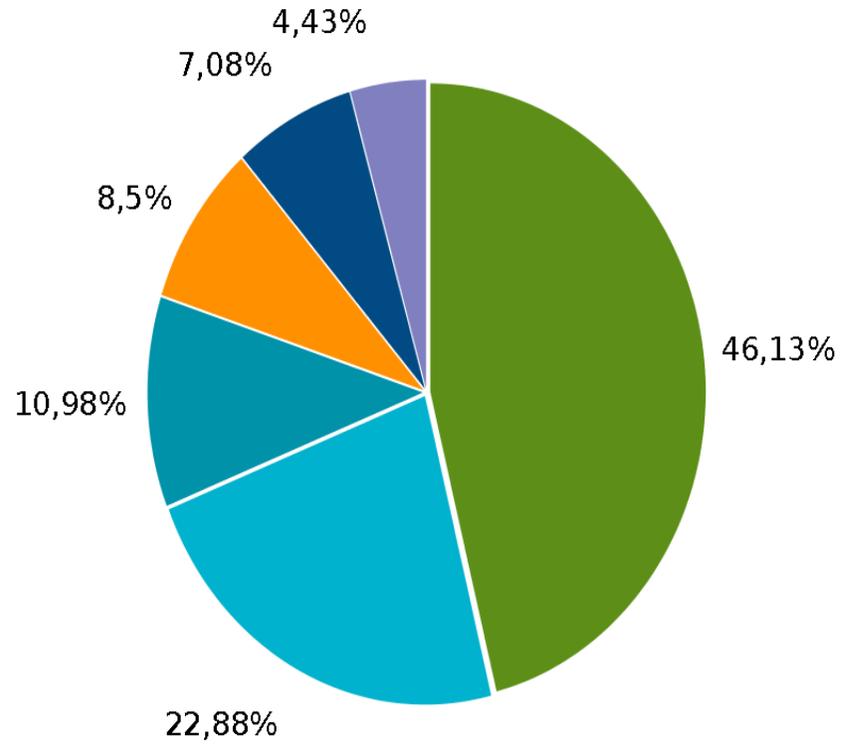
# LA DETTE

## Profil d'extinction

### Flux de remboursement



## LA DETTE Répartition par prêteur



- Caisse d'Epargne
- Société de Financement Local/La Banque Postale
- Société de Financement Local
- Crédit Agricole Normandie Seine
- Crédit Agricole Corporate & Investment Bank
- Autres Prêteurs : Caisse d'Allocations Familiales, Société Générale, Caisse des Dépôts, DEXIA, BCME...

# LA DETTE

## Répartition par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	8 640 152.38 €	80,71 %	2,16 %
Variable	758 333.33 €	7,08 %	0,62 %
Livret A	913 679.51 €	8,53 %	0,67 %
Barrière	139 033.32 €	1,30 %	5,08 %
Barrière hors zone EUR	254 120.27 €	2,37 %	4,62 %
Ensemble des risques	10 705 318.81 €	100,00 %	2,02 %

*Un emprunt à barrière est un emprunt assorti d'une option dans lequel le taux est conditionnée par la fluctuation de l'indice sous-jacent par rapport à un seuil fixé à l'avance*

## LA DETTE - CHARTE GISSLER

Structures	I Indices en euros	II Indices inflation française ou zone euro ou écarte entre indices	III Ecart d'indices zone euro	IV Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	V Ecart d'indices hors zone euro	VI Autres indices
(A) Taux fixe simple; Taux variable simple; Echange de taux fixes contre taux variable ou inversement; Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique); taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	22 emprunts pour un encours de 10 272 608€ soit 96,47 % de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	1 emprunt pour un capital restant dû de 121 654 € au 1 <sup>er</sup> janvier 2021, soit 1,14 % de la dette.			1 emprunt pour un capital restant dû de 254 120 € au 1 <sup>er</sup> janvier 2021, soit 2,39 % de la dette.		
(C) Option d'échange (swap).						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé.						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5.						
(F) Autres types de structures.						

## LA DETTE

- L'équilibre budgétaire 2020 était obtenu par un emprunt de 1 000 000 € et également par l'emprunt 1 000 000 € des restes à réaliser 2019, soit un total de 2 000 000 € sur l'année 2020.
  
- Entre 2019 et 2020 la ville s'est endettée de:
  - Capital restant dû au 31/12/2019 : 10 214 805 €
  - Capital restant dû au 31/12/2020 : 10 705 319 €
  - Endettement supplémentaire : 490 514 €
  
- Pour 2021, la commune aura de nouveau recours à un emprunt d'équilibre dont le montant n'est pas encore déterminé. Cependant, les fonds ne seront levés que si nécessaire.

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2020, les effectifs du personnel peuvent être détaillés ainsi:

Catégories	A	B	C	Hors catégorie
Nombre agents	6	35	193	9

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Titulaires et stagiaires	168	156,80
Non titulaires, remplaçants compris	75	37,91
Dont hors catégories :		
Apprentis	5	5
Professeurs des écoles	4	-
<b>TOTAL</b>	<b>243</b>	<b>194,71</b>

## LE PERSONNEL

Filière	Nombre d'agents
Administrative	44
Technique	121
Animation	51
Sportive	5
Médico-sociale	10
Police	1
Hors filière (apprentis et professeurs des écoles surveillants les repas)	9
Emplois fonctionnels	2

## LE PERSONNEL

- La ville emploie au sein de ses équipes 4 apprentis au sein du service espaces-verts et 1 à la Direction Générale des Services.
- Un service de restauration, un accueil périscolaire et un accompagnement scolaire sont proposés aux enfants. En 2020, il a été créé un accueil périscolaire supplémentaire à l'école Claude CHAPELLE. Pour assurer ses prestations, des animateurs sont recrutés au nombre de :
  - . Surveillants de restauration : 38 agents + 18 ATSEM (par roulement de 45 min)
  - . Animateurs péri et post scolaires : 23 agents
- 52 agents ont bénéficié d'avantages en nature et 1 agent d'avantage nature logement
- Dans un souci de continuité du service public, la Ville a procédé en 2020 à des remplacements dans les services, notamment au service propreté, à la cuisine centrale et dans les écoles pour suppléer l'absence d'agents en congé de maladie et maternité ou pour combler des besoins de renfort
- Afin de renforcer les services techniques, la ville a eu recours à 18 emplois saisonniers (40 mois) et 8 jobs d'été (8 mois)

## LE PERSONNEL

Dans un souci d'économie de la masse salariale (baisse de 1% au minimum), une politique ayant pour objectif de réduire les dépenses de personnel est menée en ne remplaçant pas systématiquement tous les départs et retraite et en favorisant la mobilité interne.

Dans un souci d'efficience et de poursuite de cette démarche en 2021, une réorganisation des services qui a d'ores et déjà débuté continuera de façon progressive durant l'année 2021. Il s'agira notamment de mutualiser les savoir-faire, les moyens humains et matériels.

En 2020, 2 postes n'ont pas été remplacés (1 aux services techniques et 1 à la comptabilité), la mobilité interne a été favorisée et les services ont été réorganisés en réaffectant les missions à d'autres agents. Il s'agit notamment du service des locations de salles/documentation-archives.

Dans la continuité de 2020, les prévisions pour 2021 prévoient de privilégier la mobilité interne pour le poste de chargé de missions sécurité/agenda21 et pour celui de gardien et surveillant du site de l'esplanade; postes qui seront réaménagés.

## LE PERSONNEL

Un poste d'agent de propreté des espaces publics sera supprimé.

Selon le prévisionnel des départs en retraite pour 2021, il a été arbitré les décisions suivantes :

Postes	Décision
Chargé de mission sécurité/agenda 21	Mobilité interne
Agent de propreté des espaces publics (2 postes)	1 suppression 1 recrutement
Archiviste	Mobilité interne
Gardien du site de l'esplanade	Mobilité interne
Directeur financier	Recrutement
Gardien salle de sports	Recrutement
ATSEM	Recrutement
Responsable du service restauration	Création de poste

## LE PERSONNEL

- ▶ Pour l'heure, 8 départs à la retraite seront compensés par 3 mobilités internes et 4 recrutements. Une création indispensable a été prévu pour un poste de Responsable du service restauration. *Les départs à la retraite non connus à ce jour seront étudiés au cas par cas.*
- ▶ *En ce qui concerne le poste de garde champêtre, la Ville bénéficiera de la mise à disposition d'un garde champêtre intercommunal*

## LE PERSONNEL

- Comme le montre le tableau ci-après, les frais de personnel sont maîtrisés en valeur absolue depuis quelques années.
- Cependant, ils représentent en moyenne sur cette période plus de 55 % de nos dépenses de fonctionnement et environ 45 % de nos recettes.
- Cela souligne la vigilance dont il faut faire preuve pour maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, et surtout le manque de plus en plus important d'autonomie de nos finances.

## LE PERSONNEL

ANNEES	CHARGES DE PERSONNEL	% D'ÉVOLUTION	% CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
2014	7 968 783		52,19%	44,42%
2015	7 888 294	-1,01%	54,94%	47,01%
2016	7 754 522	-1,70%	54,15%	42,00%
2017	7 786 773	0,42%	54,99%	42,68%
2018	7 958 146	2,20%	55,98%	42,04%
2019	8 106 980	1,87%	56,35%	49,34%
2020	7 976 863	-1,61%	58,64%	47,80%
Total sur la période		0,10%		
Moyenne annuelle		0,03%	55,32%	45,04%

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Pour son fonctionnement, la collectivité est amenée à contracter avec divers partenaires par voie de concessions, de délégations de services publics, de marchés ou de conventions.

Certains de ces engagements durent plusieurs années.

On peut dénombrer:

- 2 concessions (électricité et gaz),
- 1 délégation de service public (exploitation et gestion de la MFE) qui s'achève le 31 décembre 2021 sur le renouvellement de laquelle il faudra s'interroger.
- 36 marchés pluriannuels (dont marchés de chauffage et d'éclairage public).

La liste de ces engagements est jointe en annexe au présent rapport.

# LE BUDGET 2021

## Les dépenses de fonctionnement:

- **Il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses. Des efforts importants seront faits dans tous les domaines comme le prévoit le cadrage budgétaire.**
- **Les dépenses devront être maintenues en dessous de 14 M€.**
- **Cette maîtrise est indispensable pour dégager un autofinancement nécessaire à la maintenance du patrimoine et pour la réalisation des investissements qui seront au PPI.**
- **La crise sanitaire actuelle a suspendu certaines activités des services.**

## LE BUDGET 2021

### LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2019	BP 2020 (hors reprise du résultat)	CA 2020 Résultats provisoires	BP 2021 (avec résultat 2020) Montants estimatifs
011 Charges à caractère général	4 166 746,26 €	4 283 493,53 €	3 431 163,95 €	3 600 000,00 €
012 Charges de personnel	8 175 718,20 €	8 105 170,00 €	7 976 862,62 €	7 960 000,00 €
014 Atténuations de produits	11 000,00 €	9 500,00 €	19 888,00 €	15 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 923 414,94 €	1 912 161,00 €	1 913 609,19 €	1 970 000,00 €
66 Charges financières	262 203,75 €	272 874,47 €	232 065,78 €	200 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	55 687,31 €	31 135,00 €	29 135,10 €	55 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 594 770,46 €</b>	<b>14 614 334,00 €</b>	<b>13 602 724,64</b>	<b>13 800 000,00 €</b>

## LE BUDGET 2021

### LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2019	BP 2020 (sans reprise du résultat)	CA 2020 Résultats provisoires	BP 2021 (avec résultat 2020) Montants estimatifs
013 Atténuations de charges	65 873,46 €	55 000,00 €	65 335,20 €	55 000,00 €
70 Produits des services	532 729,11 €	527 784,00 €	448 465,24 €	482 433,00 €
73 Impôts et taxes (dont Attribution de compensation de la CVS)	12 915 314,11 €	12 928 832,00 €	13 080 953,39	13 148 967,00 €
74 Dotations et participations	2 918 845,28 €	2 823 718,00 €	2 796 442,72 €	2 367 242,00 €
75 Autres produits de gestion courante	92 131,69 €	72 450,00 €	126 693,36 €	107 430,00 €
76 Produits financiers	4 293,66 €	4 800,00 €	1 487,49 €	4 800,00 €
77 Produits exceptionnels	161 198,38 €	30 060,00 €	168 206,17 €	32 790,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 690 385,69 €</b>	<b>16 442 644,00 €</b>	<b>16 687 583,57 €</b>	<b>16 198 662,00 €</b> <sup>37</sup>

## INVESTISSEMENTS 2020 – 2026 LES DEPENSES

- **ZAC Hôtel de Ville :**
  - **poursuite du réaménagement du Pôle Social et Administratif pour une occupation prévue vers septembre 2021**
  - **Aménagement des abords du Pôle Social et Administratif et de la future médiathèque**
- **Aménagement des hallettes et place Charles de Gaulle**
- **Aménagement parking des lions**
- **Requalification friche ex fonderie Le Val Ricard**

## INVESTISSEMENTS 2020-2026 LES DEPENSES

- **Rénovation centre de loisirs du Bois du Vivier**
- **Aménagement d'une piste de BMX**
- **Travaux mur escalade espace Tabarly**
- **Réfection Chapelle Sainte Anne**
- **Travaux Temple protestant**
- **Travaux Eglise St Michel**
- **Vidéo protection**
- **Opération de rénovation urbaine**
- **Amélioration du cadre de vie**

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements 2021 n'est pas encore totalement arrêté. Cependant, les ressources qui les financeront sont ainsi estimées :

<b>F.C.T.V.A. (16,404 % sur CA 2020)</b>	<b>450 000 €</b>
<b>Amendes de police</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Taxe d'aménagement</b>	<b>40 000 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>700 000 €</b>
<b>Cessions immobilières</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Amortissements</b>	<b>705 000 €</b>

## Budget annexe : Locations sous régime TVA

- ▶ Ce budget annexe ne comporte aucun emprunt. Il s'autofinance depuis quelques années par ses recettes. Il s'agit des encaissements pour les locations de salles ainsi que de places de stationnement sur le parking du temple.
- ▶ Même si les locations de salles ont été suspendues pendant l'année 2020, le résultat de l'année est estimé à 317 287 €

## Budget annexe : Lotissement

- ▶ Les seules ressources potentielles de ce budget sont constituées par les ventes de terrains. Une vente de terrain a eu lieu en 2020.
- ▶ Il reste 4 parcelles à vendre :

surface en m <sup>2</sup>	n° cadastre
1104	AD n° 287
1061	AD n° 288
901	AD n° 298
1068	AD n° 299

- ▶ Le déficit 2020 s'élève à 132 114,82 €